



Aidez moi svp titre de séjour vie privée et familiale

Par **herkam**, le **27/12/2009** à **17:39**

Bonjour

Voilà je vous explique ma situation que je vis très mal en ce moment en espérant que vous allez pouvoir m'aider si y'a des personnes qui ont déjà vécu la même chose que moi.

Je suis marocain venu en France en 2005 j'avais un titre de séjour étudiant, j'ai rencontré une Française en 2006 et en fin d'année 2007 on s'est marié, on a eu une petite fille, elle a maintenant 18 mois...

Ma femme a changé récemment y'a eu beaucoup de problèmes, et elle me pousse à divorcer amiablement, moi je supporte plus vivre sous le même toit avec elle, elle me fait subir un harcèlement moral pas possible, je vais même voir un psy car j'en peux plus !

Maintenant je suis à ma deuxième carte de séjour vie privée et familiale et le mi-janvier j'ai rdv à la préfecture pour avoir le récépissé pour la 3ème carte vie privée et familiale... que se passera-t-il en cas de divorce en 2010?

J'aimerais pas être renvoyé au bled, j'aime ma fille et j'aimerais pas être éloigné d'elle, elle est encore petite et sa mère est devenue une autre, je ne peux plus vivre dans ces conditions, j'aimerais partir et essayer de recommencer ma vie, mais pas être éloigné de ma fille, dites-moi svp si quelqu'un est déjà passé par là.
merci d'avance pour votre aide, cordialement.

Par **didier**, le **27/12/2009** à **18:23**

je pense que tu risque rien et il faut avoir la patience car l'année prochaine tu va voir ta carte 10 ans et il faut pas faire de sousi car au pire tu risque pas d'avoir de mesure d'éloignement et il faut croix a la justice et autant que te prouve que ta pas fait un mariage blans

Par **herkam**, le **27/12/2009** à **18:30**

Merci de votre reponse, en ce moment, j ai peur qu'elle prenne une decision qui me nui, ou qu'elle parte avec ma fille, en plus j'ai rien a me reprocher, c est elle qui a changé et qui voit surement quelqun d autre...je vis mal cette situation,je veux juste etre sur de rester pour ma fille, mais j ai vu que y a des gens qui ont été expulsé meme sils ont des enfants !! puis pour avoir un titre de séjour parent de français,il faut prouver que je participe a l'entretien , ma fille n a que 18mois je ne vois pas comment je peux prouver ca , car moi je paie le loyer,les courses et tout , et vu que je travaille, c est ma femme qui l'emmene chez le pediatre, donc c est elle qui paye, j ai pas de preuves !!!
merci encore

Par **didier**, le **27/12/2009** à **18:41**

il faut pas avoir peur car aparament tu risque rien et en fait peut etre que tu prend ta carte 10 an en janvier s'arrive souvent .et en fin si toi te demande le divorce il faut vraiment prouver a la justice la bon raison si non la peut avoir de problem .finalement il faut toujours la patience et je pense que tu ne risque rien autant que vraiment tu fait les choses correct.bon courage

Par **herkam**, le **27/12/2009** à **18:44**

Merci encore !! vous croyez que je peux avoir la carte de 10ans en janvier meme si j ai demandé que le renouvellement du titre de séjour vie privée et familiale? c est mon troisieme renouvellement et je pense que la carte de dix ans c est au 4eme renouvellement non?

Par **kahla**, le **29/12/2009** à **11:41**

t inkiete pas cousin ta fille est francaise tu risque rien et tant que le divorce se fera a l'amiable c bon salem

Par **herkam**, le **29/12/2009** à **12:09**

je vous remercie bcp de votre réponse, mais justement je ne sais pas si le mieux est de divorcer amiable ou par un avocat, je me suis renseigné plus ou moins et on m'a dit que le mieux est de divorcer par procédure avec un avocat, afin d'obtenir un jugement où j'aurai un droit de visite et contribution matérielle, ce qui me protégera en tant que parent de français, alors que si je divorce à l'amiable je pourrais me retrouver sans droits !!!
merci de votre aide

Par **kahla**, le **29/12/2009** à **17:23**

avec avocat c mieux

Par **kingdom**, le **31/12/2009** à **01:36**

pour l'instant tu ne risques rien c'est vrai... mais les lois vont changer courant 2010

Par **kahla**, le **31/12/2009** à **12:29**

je ne suis pas d'accord avec le dernier message comment victime d'une arnaque sentimentale pour le but d'avoir les papiers et cette victime c'est elle qui bénéficie du titre de séjour on ne peut pas être victime et coupable à la fois
avant de répondre svp ou de donner des informations veuillez à ce qu'elle soit adaptée merci

Par **kingdom**, le **31/12/2009** à **12:47**

il s'agit [s]d'une signature[/s] adressé aux victimes de mariages gris, elle apparaît [s]quelque soit la catégorie où je poste[/s], cela n'a rien à voir effectivement avec le sujet, c'est juste un lien adressé aux victimes de mariage gris!

Par **kahla**, le **31/12/2009** à **12:51**

ok dsl

Par **herkam**, le **31/12/2009** à **14:03**

je vous remercie tous pour vos réponses, pour le moment je fais rien même si je subis un harcèlement moral pas possible, ma femme ne fait que sortir tout le temps je ne sais pas où elle part, et moi je m'occupe de la petite... elle attend que je commence la procédure, mais je

vais attendre qu'elle le fasse ... les étrangers sont toujours en situation défavorable, alors que moi je suis quelqu'un de sérieux et tout ce que je voulais c'est avoir une vie normale et élever ma fille dans de bonnes conditions...

Merci à vous